

Image not found or type unknown



Apports en nature : évaluation

Fiche pratique publié le 13/10/2014, vu 473 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](#)

Le capital de la SARL constituant le gage des créanciers, il importe que les apports en nature ne soient ni surévalués ni sous-évalués.

Pour éviter une évaluation erronée des apports en nature, la loi rend possible l'intervention d'un commissaire aux apports, chargé d'établir un rapport sur l'évaluation des apports en nature.

[Voir le détail](#)